

## Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 « BANCS SABLEUX DE L'ESPIQUETTE » du 14 MARS 2024, 14h30, Port Camargue (Grau-du-Roi)

### PARTICIPANTS

NOM	Prénom	STRUCTURE
GROSSET	André	Préfecture maritime Méditerranée (Présidence du Comité de pilotage)
CRAUSTE	Robert	M. le Maire de la commune du Grau-du-Roi (vice-président du Comité de pilotage)
CORNIL	Laetitia	DREAL OCCITANIE
SARGIAN	Peggy	Office Français de la Biodiversité
ARNASSANT	Stéphan	Parc naturel régional de Camargue
ARESE	Valentine	SPL Le Grau-du-Roi Développement
ANTICH GABRIEL	Andréa	MIRACETI
BAILLEUX	Karine	Sémaphore de l'Espiguette
BERENGER	Lucas	BIOTOPE
BATTEZ	Carmen	OP du Sud
BERTHO	Romain	Biotope
BOTTREAU	Bruno	Pesca Club 30
BOTTREAU	Claudine	Pesca Club 30
COLLET	Léna	Parc naturel régional de Camargue
COHEME	Bernard	Pesca Club 30 et FNPP
DENAES	Cannelle	Seaquarium
DETREZ	Eloïse	Label Bleu
DE CAMPOS	Luis	Pesca Club 30, Président
DESMARET	Yves	Conseil départemental du Gard
DUPUIS	Yves	Fédération nationale plaisance et pêcheurs en mer (FNPP)
DUPUIS	Lise	Pesca Club 30
ESPINOSA	Chloé	Seaquarium
FERLAT	Céline	CESTMED
FEYSSAT	Pierre	Entente pour la gestion du golfe d'Aigues-Mortes – Mission Risques côtiers
GOUDOUX	Christian	Pesca Club 30
HUGUET	Eliott	Centre ornithologique du Gard (CoGard)
IZIQUEL	Yvon	Sète Agglopôle Méditerranée
LOUISY	Patrick	Peau-Bleue
MAROBIN LOUCHE	Delphine	Parc naturel régional de Camargue
MARTIN	Aline	Conservatoire du Littoral
MONTFAJON	Muriel	Pesca Club 30
NOVI	Laure	Mairie Grau-du-Roi
PERRIN	Jean	Association sportive des plaisanciers de Port Camargue (ASPPC)
PIN	Maurice	Association pêcheurs plaisanciers sportifs gardois (APPSG) / FNPP
ROSSO	Christophe	Mairie Grau-du-Roi
ROBIN	Corine	Pesca Club 30
ROBIN	Pierre	Pesca Club 30
ROUX	Yan	Capitainerie - Port Camargue
TALLEUX	Violaine	DIRM Méditerranée
TOUPENET	Pierre	FNPP
VANPEPERSTRAETE	Emeline	Région Occitanie - Direction de la mer

### PERSONNES EXCUSEES

BERNARD Cyrielle, FFESM 30  
 Di MEGLIO Nathalie, Eco-Ocean Institut  
 GORCE Magali, PNR Camargue  
 LABBE Mathilde, OFB – LIFE MARHA  
 LAFOURNIERE Léa, Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise  
 GOSELIN Jean-francis, Société de protection de la nature du Gard  
 LEGER Christophe, ADC

PICOT SERAILLE Juliette, Montpellier agglomération  
 RIBEYRE Sylvain, Pays de l'Or Agglomération  
 HUBIDO Maud, Office du Tourisme – Le Grau-du-Roi  
 JOUVE Ludivine, GALPA FEAMPA – PETR Vidourle Camargue  
 SERIS Adrien, DDTM 30:/ATSU/ARVM  
 SMYEJ Florence Service, Santé et protection animales, Environnement – CD30

M. Crauste, Maire du Grau-du-Roi, vice-Président de la communauté de commune Terres de Camargue et vice-Président du site, accueille les participants Il rappelle qu'il a l'honneur de présider le site Natura 2000 « Bancs sableux de l'Espiguette » aux côtés de la Préfecture maritime de Méditerranée. Il remercie la forte mobilisation pour cette réunion, notamment des associations. Il remercie également le Parc de suivre le projet afin d'orienter les décisions pour préserver ce milieu.

M. Grosset indique qu'il représente le préfet maritime, soit l'Amiral Gilles Boidevezi. Il se réjouit de voir que de nombreux représentants de la plaisance et de la pêche sont présents tant il est important de se mobiliser dans ces lieux de concertation et de protection. La préfecture maritime a mené beaucoup d'actions de préservation du milieu marin ces dernières années (ex : préservation des herbiers de posidonies ou du coralligène) avec notamment des arrêtés de gestion des mouillages. Afin de protéger les mammifères marins, un arrêté encadre leur observation et leur non-dérangement avec par exemple une interdiction des courses de jet-skis dans les aires marines et une réglementation du bruit aérien. L'arrêté le plus récent encadre également la pollution lumineuse en mer. Pour les prochaines années, les grands chantiers sont :

- Les Zones de protection fortes (ZPF) avec un objectif de 5% de la surface en méditerranée française
- Les Analyses Risque pêche afin de mieux définir les règles qui s'appliquent sur les sites Natura 2000.

Delphine Marobin remercie les participants, M. le Maire et M. Grosset pour leurs interventions. Elle invite d'abord les 37 participants à un tour de table. Elle indique que le quizz sur les connaissances transmis avant le début de la réunion a pour vocation à cibler les points à améliorer pour la diffusion des informations. Après un rappel du périmètre et des orientations du Document d'objectifs, elle présente l'ordre du jour et débute le bilan des actions réalisées en 2023 (voir le diaporama).

## 1. Bilan des actions réalisées en 2023

### 1.1 Renforcer et valoriser la connaissance des habitats et espèces

#### Suivi du Grand dauphin (*Tursiops truncatus*):

Depuis 2017, les **données opportunistes** sont recueillies auprès des différents usagers de la mer, des réseaux sociaux (majoritairement Facebook), des réseaux de sciences participatives et du Réseau national d'échouages (RNE). En 2023, 32 observations de cétacés dont 2 échouages ont été recueillies sur le site entre le 28/01 et le 27/11, avec seulement deux espèces (grand dauphin et dauphin bleu et blanc). Les observations se sont faites toute l'année avec un pic en août et septembre (7) comme les autres années. Un échouage de grand dauphin vivant a eu lieu devant le Grau-du-Roi et celui-ci a été renfloué avec succès par les pompiers, en lien avec le RNE. Un échouage de dauphin bleu et blanc mort a eu lieu sur le bancaou en fin d'année. Des prélèvements ont été faits par un agent du RNE.

*Les pêcheurs plaisanciers des associations présentes souhaitent pouvoir aussi faire remonter leurs fréquentes observations. Une prise de contact et la transmission de fiche sera organisée.*

Pour les suivis protocolés, après un premier contrat Natura 2000 sur le grand dauphin réalisé par eco-océan Institut pour la DREAL Occitanie<sup>1</sup> en partenariat avec le Parc (2019-20), un suivi a été lancé en interne en janvier 2021. Léna Collet présente ensuite les résultats du **suivi grand dauphin sur les sites Camargue et Bancs sableux de l'Espiguette réalisé depuis janvier 2021 par le Parc**, de Port Camargue au phare de Beauduc tandis que l'association Miraceti assure le suivi en complémentarité jusqu'à Port St Louis ainsi que la coordination scientifique. L'objectif est de mieux comprendre le lien de cette espèce avec les sites et de constituer un catalogue d'individus grâce à la photo-identification (Photo-ID) avec l'analyse des nageoires dorsales (sorties de suivi protocolées comme observations opportunistes). Le catalogue comptabilisait 45 individus en 2022 et s'est enrichi en 2023 de 15 nouveaux (hors juvéniles et jeunes non marqués). Si les sorties protocolées côté Espiguette ont été limitées en 2023 (2), le catalogue sera complété par ailleurs des données obtenues lors des sorties réalisées dans le cadre du nouveau partenariat avec Découverte du Vivant.

**Un partenariat avec Découverte du Vivant** a en effet débuté en janvier 2023 sur les sorties Oiseaux et surtout sur la nouvelle proposition de sorties « mégafaune marine » lancée en avril jusqu'en octobre. Deux agents du Parc de Camargue embarquent sur chacune des sorties sur le Picardie 2, aux côtés de l'association. L'objectif est le recueil de

<sup>1</sup> [cr\\_copilbsedec21.pdf \(n2000.fr\)](https://www.copilbsedec21.pdf)

données (Application Obsenmer Expert) et la sensibilisation (Grand public et étudiants). **21 groupes de grands dauphins ont ainsi été observés sur le site ou à proximité immédiate**, en majorité sur la partie Ouest. Les patrons chalutiers apportent une aide dans la recherche des groupes. Les interactions sont en effet nombreuses avec ce type de pêche. Ces sorties ont également été l'occasion d'observer d'autres espèces animales marines : chasses de thon, poissons lune, espadon, méduses œuf au plat. 31 espèces d'oiseaux (408 observations) ont été relevées avec une fréquence importante et peu habituelle cette année du macareux moine (26 individus) de mai à août. Plusieurs reportages (presse écrite et journaux télévisés) ont traité de ces sorties.

Léna Collet présente ensuite une carte réalisée par MIRACETI sur **les observations du Grand dauphins réalisées sur les deux sites N2000 sur la période 2008-2023** sur toutes les campagnes de suivi (embarqué, aérien, opportunistes) et structures observatrices (Eco-océan institut...). Sur le site, les observations se concentrent sur sa partie Ouest.

Andréa Antich (MIRACETI) décrit ensuite une **carte issue d'un travail sur les données des catalogues de photo ID des Aires marines protégées (AMP) de Méditerranée française**. Cette analyse permet de déterminer la fréquentation et la fidélité du Grand dauphin dans les AMP et la connectivité entre les sites. Si certains individus peuvent effectuer de grands déplacements (ex d'Hyères à Narbonne), on constate qu'il y a un fort taux de déplacement au sein même des sites Camargue et Bancs sableux de l'Espiguette. La zone marine « camarguaise » au sens large constitue donc une aire importante pour cette espèce avec une population résidente y effectuant tout son cycle de vie.

*M. Perrin souhaite savoir si le nombre important prévu d'éoliennes en mer aurait un impact sur les grands dauphins. Mme Antich explique que son association va commencer à mener des études sur le sujet et qu'il y aura forcément une influence sur leur comportement à minima.*

*Mme Marobin ajoute que dans le cadre des 3 éoliennes placées au large de Port-St-Louis (« Provence grand Large »), des études sur les cétacés avaient été menées par EDF en amont de la mise en place et seront poursuivies après l'installation pour constater l'évolution.*

## Actualités des connaissances sur les tortues Caouanne

Céline Ferlat présente **l'actualité du centre de soins pour tortues marines (CESTMED)** en 2023 (cf. diaporama). Sur les 44 observations de tortues marines, 9 concernent la zone comprise entre le Grau-du-Roi et Port-St-Louis du Rhône. 8 tortues Caouanne et 1 tortue Luth (au large de l'Espiguette) sont concernées. 13 tortues ont été prises en soins au centre et 9 relâchées.

Les différentes animations et l'ouverture du centre « La Caretta » à la Grande Motte ont permis la sensibilisation de près de 10 000 personnes.

Céline Ferlat revient sur le **bilan exceptionnel de 485 pontes de tortues caouanne en Méditerranée occidentale en 2023** (France, Espagne et surtout Italie : voir carte). En France, ce sont 14 nids (9 en métropole et 5 en Corse) qui ont été enregistrés, dont 2 en Occitanie (Marseillan et Sète). Entre 2002 et 2022, seulement 9 événements de ponte avaient été enregistrés en France, on assiste donc à une accélération inattendue de ce phénomène qui avant cela ne concernait que les plages du sud de la Méditerranée (Grèce, Tunisie...). 2 tentatives de ponte ont eu lieu sur les plages du Parc de Camargue.

Les **étapes-clés du suivi de la ponte jusqu'à l'émergence** (voir diaporama) nécessitent une organisation colossale pour préserver les nids et la mobilisation de nombreux acteurs, afin notamment de tenir compte des compétences réglementaires des différents acteurs (État, collectivités locales et gestionnaires de sites). Le CESTMED et des associations bénévoles sont impliquées également dans la surveillance. Afin d'optimiser les moyens humains, le choix a été de concentrer l'effort 15 jours avant l'émergence des tortillons (une ponte dure en moyenne 50 à 60 jours) : gestion de la lumière, du piétinement, cheminement à la mer. À Marseillan et Sète, ce sont 120 et 130 bénévoles qui se sont relayés pour respectivement 20 et 28 jours de surveillance. L'excavation des nids a permis de déterminer le taux de réussite (% nombre de tortillons vivants sur le nombre d'œufs pondus). Si Marseillan a enregistré 83.33 % de réussite, Sète a subi des pertes à la suite d'une submersion marine et présente en conséquence un faible taux de 33.6%.

Ces événements ont été une formidable occasion de sensibiliser grand public et décideurs à la préservation des tortues marines. À la suite de ces expériences, le **guide de gestion des pontes** est en cours d'actualisation (cf. schéma d'action). La question du risque lié au nettoyage mécanique des plages doit être posée ainsi que celle de la pollution lumineuse. Pérennisation des partenariats, développement du réseau, prospection et formation des acteurs sont programmés.

Des innovations des modes de prospection sont prévus (drone, fat-bike, Autogyre). Les réactions en cas de ponte seront optimisées et adaptées au type de site (anthropisé ou naturel).

### **Meilleure connaissance de l'habitat « Bancs de sable »**

Après avoir présenté le programme en cours **CAPDONA** sur l'état des substrats meubles (2 points sur le site), Mme Marobin demande aux agents du SEAQUARIUM les actions menées sur la biodiversité en 2023.

Chloé Espinosa indique que l'équipe du Seaquarium a d'abord vécu une période de transition et de restriction en 2023. Des plongées professionnelles et citoyennes sur l'extérieur du bancaou ont cependant été organisées avec toujours la présence de l'hippocampe à museau court. Elles se poursuivent en 2024.

- **Veille sur les espèces invasives : le crabe bleu américain**

Le crabe bleu américain provient du golfe du Mexique où il est consommé. Il commence à s'implanter en Méditerranée après avoir voyagé accidentellement dans des navires. Déjà bien présent et géré sur le delta de l'Ebre en Espagne, il a explosé en 2019 sur la côte méditerranéenne française avec l'observation des premières femelles grainées en Camargue puis l'invasion de l'étang de Canet dans les Pyrénées Orientales.

Le CNRS avec le financement de l'Etat développe un outil de détection précoce du crabe bleu par ADN environnemental. Chacun peut contribuer à faire remonter des informations sur ses observations de cette espèce (voir diaporama).

*Un représentant du club Pesca 30 s'interroge sur l'interdiction dans le delta de l'Ebre de pêche amateur des crabes bleus américains puisque cela permettrait de lutter contre son invasion. Mme Marobin répond que le risque de propagation des individus a pu peser sur ce choix. En effet, le déplacement d'espèces invasives est soumis à des réglementations strictes avec obligation de tuer l'animal.*

*Mme Cornil précise que plusieurs actions sont menées actuellement à l'échelle de l'Occitanie et du golfe du Lion (scientifiques, gestionnaires, associations de sensibilisation...). Il s'agit d'une espèce qui se plaît ici et qui est classée depuis un an en tant qu'**espèce exotique envahissante**. Elle met en danger la biodiversité marine et lagunaire. L'ensemble des services de l'Etat travaillent à la lutte contre cette espèce dans le cadre d'un Plan régional d'action<sup>2</sup>. On est en cours d'amélioration des connaissances, avec également des actions de surveillance, d'alerte et de lutte. Les filières courtes de commercialisation seront privilégiées pour éviter de créer des filières économiques spécifiques et privilégier la lutte.*

## **1.2 Développer et valoriser les activités socio-économiques compatibles**

### **Suivi de la fréquentation côtière**

- **Suivis embarqués**

Mme Collet présente le travail sur les **suivis de la fréquentation réalisés par le Parc dans le cadre du LIFE MARHA** (cf. diaporama). Elle informe de la sortie cette année d'un rapport d'analyse pour la période 2019-2021. Elle présente ainsi trois cartes à l'échelle de toute la Camargue mettant en avant les secteurs de concentration d'activités balnéaires, de plaisance /pêche et de plaisance/mouillage/loisirs nautiques.

En 2023, pour le **suivi annuel embarqué du 15 août** (ou autour si le jour même la météo est mauvaise), on constate un nombre supérieur de navires motorisés sur la partie « côte Est » du site, soit la zone des épis des Baronnets (85% y sont d'ailleurs au mouillage). Les kitesurfeurs et jet skis sont plus nombreux sur la zone Ouest du site.

Sur le graphique présenté ensuite, on observe la **fréquentation plaisancière du bancaou de 2019 à 2023** (cumul de données). On voit que la fréquentation explose les étés 2020 et 2021 pendant la crise COVID, après les confinements. Elle reste ensuite très élevée. Le pourcentage de navires « beachés » est plus important en mai, juin et septembre, qu'en été, peut-être en lien avec la pose de la signalisation marine de la zone de mouillage ou la surveillance estivale des brigades côtières.

**Le mois d'Août** étant le plus fréquenté, un « zoom » est fait sur la fréquentation de la plaisance au « bancaou » entre 2020 et 2023 ce mois. Les journées du 15 août sont systématiquement les plus chargées avec un maximum de 92 bateaux le 15/08/2022 (34 voiliers et 58 à moteur).

<sup>2</sup> [Plan d'action régionale crabe bleu | DREAL Occitanie \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://developpement-durable.gouv.fr/plan-daction-regionale-crabe-bleu)

Sur la zone prisée des **épis des Baronnets (Est de l’Espiguette)**, la pression de mouillage est suivie tous les **15 août**, entre midi et 14h, depuis 2016. Si les premiers comptages en 2016 s’établissaient à 32 navires à moteur, on note une augmentation nette de leur présence avec un maximum culminant à 213 le 15/08/2021. Ces deux dernières années, les navires à moteur étaient un peu moins nombreux (entre 114 et 139), et en très grande majorité au mouillage.

Sur la **zone de pêche au maquereau (Ouest de l’Espiguette)**, si un maximum de 87 bateaux de plaisance en acte de pêche a été enregistré le 16/08/2018, la moyenne à cette période semble s’établir autour d’une quarantaine de bateaux. L’année du confinement (2020) a enregistré la plus faible présence (17 le 25/08/2022), les conditions météorologiques ayant pu jouer.

*Pour M. Crauste, l’augmentation de fréquentation par la plaisance sur le site est une observation indéniable notamment en période saisonnière sur le bancaou qui représente un mouillage à l’abri (jusqu’à 80 bateaux au mouillage). Un balisage et une réglementation adaptée a été mis en place pour maîtriser au mieux la pratique et réduire la vitesse. La zone d’accostage est réglementée. Une nouvelle brigade municipale intervient toute l’année. Doit-on interdire ou régulariser les usages commerciaux avec par exemple des AOT ?*

*Sur les épis à l’Est, il y a une attractivité qui s’accroît. Ce sont des spots assez magiques et il y a également des activités commerciales qui se développent à cet endroit-là.*

*M. Perrin relaie l’inquiétude des plaisanciers sur le devenir du banc de sable qui risque de fermer l’accès au port. C’est un enjeu économique dans un des rares ports où il y a peu de pollution car des courants d’eau (aération). Quel coût pour poursuivre ses activités ?*

*M. Crauste souhaite rassurer M.Perrin. La baie est bien en train de s’ensabler et on ne pourra pas l’arrêter. La mer est en train de monter : pourra t’on la ralentir ? Cependant, il faut se projeter dans 30 à 50 ans en s’adaptant (cf. loi résilience). Mais il faut quand même se préoccuper de la faune et de la flore dans le cadre Natura 2000. On ne souhaite pas la disparition de Port Camargue (plus de 380 emplois) et de toutes les activités associées (plusieurs millions d’euros d’économie touristique). La drague acquise par la Région permettra la création et l’entretien de chenaux maritimes pour assurer les entrées et sorties dans le port.*

- **Suivi depuis le sémaphore de l’Espiguette : retour sur le travail réalisé en 2019**

Encadrées par une convention avec la FOSIT, **8 journées de comptage ont été organisées d’avril à novembre** (fériés, vacances, Week-ends) depuis le sémaphore avec 2 agents du Parc se relayant (chacun 4 jours). Toutes les 90 minutes, entre 8h30 et 17h30, les activités de plage et marines sont comptées sur la zone visible de ce point de vue qui s’étend de la digue de Port Camargue au premier épi des Baronnets (Ouest site), le reste étant caché par les pins (voir carte). Certaines activités sont plutôt marquées hors saison : randonnée pédestre et équestre, vélos, et présence de chiens. Le dimanche 15 septembre 2019 a rassemblé le maximum d’embarcations sur le plan d’eau (117.6 en moyenne). Les journées des 14 juillet et 15 août en ayant rassemblé respectivement 72.3 et 63.3 (voir graphique).

Sur la journée la plus chargée sur le plan d’eau (15/09/2019), l’évolution intra-journalière montre une plus forte présence de voiliers en fin de matinée et en fin d’après-midi (lié au vent). La pêche embarquée est surtout présente le matin tandis que globalement les bateaux à moteur ont été sur site majoritairement entre 10h et 14h30.

Sur l’ensemble des journées de comptage, on note que les voiliers dominent hors saison (comptages d’avril à juin) tandis que les bateaux à moteur dominent en saison estivale (comptages de juillet à septembre).

**Les kitesurfeurs** sont concentrés sur la période de mai à août : l’accès étant difficile sur le site pour cette pratique, ce sont surtout des écoles de kite acheminant leurs élèves par bateaux semi-rigides qui pratiquent ici. Leur présence dans la journée se situe surtout dans l’après-midi, période plus venteuse.

**La pêche aux petits métiers** a été observée toute l’année avec des pics au Printemps et Automne. Les chalutiers ne peuvent pas pêcher ces jours-là (Week-ends et fériés). Le maximum d’engins comptés en moyenne sur une journée a été de 95.43 le 16 juin 2019 (tellinier, lignes, filets/pots ou nasses, pêcheur à pied).

Le maximum de signaux de pêche (= il en faut deux pour encadrer un engin) est de 193 lors du comptage de juin depuis le sémaphore (donc sur Espiguette Ouest). Sur la même zone, la même année, le maximum compté en suivi embarqué est de 95. Cela pourrait indiquer une sous-estimation du nombre de fanions lors des comptages en bateau.

Le bancaou n'était pas visible depuis le sémaphore. Cependant, l'analyse des données de la webcam de Port Camargue permet de mettre en avant les mêmes tendances les jours de comptage avec la plaisance présente sur le reste du site (maximum le 15/09/2019 également).

**Une carte a ainsi pu être établie pour spatialiser les activités** (cf. diaporama).

### Point sur les Interactions des activités maritimes avec le Grand dauphin

Concernant les interactions des activités maritimes avec le grand dauphin, Léna Collet rappelle :

- Qu'il existe un label Whale-watching responsable pour les navires commerciaux qui le pratiquent
- Que les plaisanciers sont soumis à un code de bonne conduite des cétacés avec notamment une obligation de distance de 100 mètres avec ceux-ci (voir lien).

### Pêche durable

- **Stratégie de filière pêche du Comité régional des pêches et élevages marins d'Occitanie**

La réflexion lancée par le CRPME Occitanie depuis fin 2021 a permis la finalisation d'un contrat de filière en 2023. Une concertation importante a eu lieu à laquelle le PNR Camargue a été associé. 350 propositions d'actions ont été faites et 50 ont été sélectionnées après priorisation.

- **Label pêche durable du thon pour les pêcheurs petits métiers :**

Deux agents du Parc sont intervenus sur la thématique « Biodiversité marine », Environnement » dans la formation organisée par l'OP du Sud pour des pêcheurs professionnels aux petits métiers du Grau-du-Roi, des Saintes-Maries-de-la-Mer, Arles et Port-St-Louis.

- **Programme du GALPA Vidourle-Camargue (2022-27) du FEAMPA** (voir diapositive)

### Tourisme durable

En 2023, le camping de l'Espiguette a entamé une démarche collaborative pour améliorer sa « durabilité » : « Camping 2030 ». Le Parc y est associé ainsi que de nombreux partenaires.

*Valentine Arese explique que le camping de l'Espiguette a répondu à un appel à manifestation d'intérêt fin 2022 pour bénéficier d'un financement à hauteur de 50% pour un an. Cela leur a permis de développer un programme plus complet et cohérent de préservation de l'environnement et de la biodiversité (43 hectares concernés) et avec un volet social.*

### Sensibiliser au patrimoine du site :

Trois **animations** du Parc ont été réalisées auprès d'enfants du centre aéré du Grau-du-Roi en partenariat avec l'**association Siloé** sur les thèmes de la pêche (maquereau, poulpe), du poulpe sur le voilier « la Valentine » et sur les laisses de mer au phare de l'Espiguette. Des jeux pédagogiques ont été créés (cartes de jeux, boîtes « mystère »).

La **Communication** s'est jouée autour de 14 publications Facebook (dont 5 exclusives au site), un reportage radio (La Terre au Carré) et plusieurs médias autour des sorties avec Découverte du vivant (Midi Libre, France 2 et France 3).

L'application gratuite **Nav & co** a été lancée en février 2023 pour la plaisance (mise en place dans le cadre du LIFE MARHA) à l'échelle de la Méditerranée par l'OFB et le SHOM. Elle indique les habitats et espèces sensibles, les écogestes et les zones protégées. Les agents du Parc ont contribué à documenter les points d'intérêt notamment du site Bancs sableux de l'Espiguette<sup>3</sup>.

*A la question, « quels participants ont déjà utilisé Nav&Co », trois personnes lèvent la main. Pour un des représentants d'association de plaisanciers, l'application est une aide pour répondre aux déclarations à faire.*

#### 1.3 Prendre en compte l'interface terre-mer

<sup>3</sup> <https://www.mer.gouv.fr/navco-votre-nouveau-compagnon-ludique-de-navigation>  
Grâce à Nav&Co, navigation rime avec bonne information - YouTube

## Gestion intégrée du golfe d'Aigues-Mortes (GAM)

La signature de la convention d'Entente entre les 4 EPCI a eu lieu le 28/04/2023 et le recrutement de l'équipe a été réalisée avec 3 agents qui seront tous en poste au Printemps (cf. diapositive).

## Veille sur la qualité de l'eau

La qualité des eaux de baignade de l'Espiguette et de Port Camargue Sud a été classée excellente en 2023.

Les deux masses d'eau qui concernent le site au titre de la Directive Cadre sur l'eau ont pour résultats (de 2022) :

- Golfe d'Aigues-Mortes : état écologique moyen et état chimique bon
- Delta du Rhône : état écologique et état chimique bons.

## 4. Animation et mise en œuvre du DOCOB :

Le Parc a accompagné plusieurs maîtres ouvrages dans **l'analyse des incidences de leurs projets** (ex : exercice de l'armée et projet de tournage de film).

Les agents du parc ont participé au **séminaire Life MARHA** en octobre 2023 et aux conférences de fin phase du projet pour des retours d'expériences et l'intervention dans des ateliers (« sensibilisation » et « gestion opérationnelle »). Le Life Marha a par ailleurs produit un **guide Natura 2000 en mer à destination des élus**.

Un **sondage** est proposé pour développer des pistes d'amélioration sur le site avec par exemple une proposition de sortie de terrain dans l'année sur un thème, et des réunions thématiques (voir résultats). Le matin même **une première sortie de terrain a été organisée au phare de l'Espiguette avec l'Office du tourisme** et la participation de 17 membres du Comité de pilotage (voir fiche d'information).

Le Parc a réalisé **27 sorties en mer** sur le site entre le 28 janvier et le 25 octobre 2023. Certaines sorties de terrain concernent parfois plusieurs missions (suivis scientifiques biologiques ou des activités, sensibilisation...). Ainsi ce sont **54 missions** qui ont été menées.

## 2. Perspectives pour 2024

### 2.1 Renforcer et valoriser la connaissance des habitats et espèces

Le **suivi Grand dauphin** se poursuivra avec une sortie mensuelle sur le site ainsi que le partenariat avec Découverte du Vivant pour des embarquements au départ de Port Camargue pour **les sorties « mégafaune marine »**.

Le Seaquarium doit travailler sur **l'Atlas de la biodiversité marine de la commune du Grau-du-Roi**. Le PNR Camargue transmettra les données pouvant contribuer à ce travail.

*M. Crauste souligne le travail du Seaquarium avec une classe de primaire dans le cadre d'une aire marine éducative<sup>4</sup> et la création d'un sentier en arrière-dunes<sup>5</sup>*

Les missions de terrain du projet **CAPDONA** sur les substrats meubles du golfe du Lion concernera de nouvelles stations sur le site (cf. diaporama).

Un **inventaire des poissons côtiers de Méditerranée française continentale par ADN environnemental (IPOCOM)** va être lancé cette année par le laboratoire MARBEC, avec Andromède Océanologie et le CRPMEM Occitanie pour 2 ans. Un échantillonnage par filtration d'eau de mer aura ainsi lieu dans la zone entre le 20 mai et le 17 juin à bord du trimaran Victoria IV, ainsi que des enquêtes auprès des pêcheurs.

### 2.2 Développer et valoriser les activités socio-économiques compatibles

Pour le Parc, le **suivi fréquentation** sera poursuivi sur les zones à enjeux ainsi que celui du 15 août et le rapport 2019-2021 sera finalisé.

<sup>4</sup> Hors site Natura 2000

<sup>5</sup> Hors site Natura 2000

Concernant le Grand dauphin : **une conférence** sera organisée à Port Camargue et des **jeux pédagogiques** créés. Une **mallette pédagogique** doit être réalisée sur les AMP de Camargue. Des animations seront prévues toujours avec l'association Siloé.

Peggy Sargian présente ensuite le projet **d'Analyse du Risque pêche « Espèces »** (Etude des interactions entre les activités de pêche professionnelle et les habitats et espèces marines d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 marins) prévue à partir de 2024 et jusqu'à 2027 (cf. diaporama). Il s'agit d'évaluer la probabilité d'interaction entre les engins de pêche et les espèces d'intérêt communautaire (oiseaux, grand dauphin, tortue caouanne, espèces amphihalines). Dans un premier temps, le travail se fait à l'échelle biogéographique (Méditerranée) puis à l'échelle de chaque site Natura 2000. Un groupe de travail *ad hoc* est dédiée à l'échelle locale (OFB, DIRM, Préfecture maritime, DDTM, DREAL) avec un lien avec les comités régionaux des pêches et les gestionnaires des sites.

Eloïse Detrez présente le travail réalisé par son **association Label Bleu sur la sensibilisation des pêcheurs amateurs** en Occitanie en 2014. D'abord déployée dans les Pyrénées Orientales, l'action s'est ensuite développée dans l'Hérault et dans le Gard. Cela concerne principalement les pêcheurs du bord et les points relais jusque-là ; développement d'un kit, un questionnaire et des plaquettes immergeables avec tailles minimales des captures et projet de déploiement d'outil commun en Occitanie. En 2024, cette action s'amplifiera, notamment au Grau-du-Roi avec des documents communs aux sites.

*Un membre du Pesca Club 30 souhaite savoir quand les sondages sont effectués car en juillet-août, cela concernera essentiellement les touristes. Mme Detrez confirme que les enquêtes ont lieu en plein été et qu'il est intéressant d'interroger les pêcheurs en vacances touristiques car c'est justement eux qui connaissent le moins la réglementation.*

*Maurice PIN (FNPP/CR Occitanie) indique que les deux associations de pêche rassemblent 1000 bateaux et que les responsables sont affiliés à la FNPP. Faire une approche des associations dans le cadre de ce projet permettra de toucher de nombreux pêcheurs adhérents ainsi que de faire remonter des informations. Ces associations collaborent aussi déjà avec des associations naturalistes travaillant sur les requins et raies.*

*Léna Collet propose d'envoyer aux associations des fiches annuelles à remplir pour leurs observations (poissons, cétacés...etc.). Des observations peuvent déjà être adressées à : [veille.mer@parc-camargue.fr](mailto:veille.mer@parc-camargue.fr).*

*Mme Bailleux indique que les agents du sémaphore relèvent également les observations de cétacés qu'ils font lors de leurs missions et souhaite voir avec nous si ces données intéressent le Parc.*

### 3. Animation et mise en œuvre du DOCOB :

Delphine Marobin-Louche informe que le 11 avril 2024, une **Journée d'échanges entre élus et animateurs de sites natura 2000 en mer** sera organisée au parc de Camargue avec le LIFE MARHA, dans l'objectif de favoriser les retours d'expérience.

Lors du prochain COPIL, un point sera fait sur **l'avancée de la réalisation des mesures du DOCOB**. Le choix de la prochaine sortie thématique sera fait en fonction des résultats du sondage.

Aucune nouvelle question n'étant posée, la séance est levée à 17h. Le Parc remercie les participants pour leur mobilisation le matin (sortie thématique) et au Comité de pilotage ainsi que la capitainerie pour l'accueil dans la salle du yacht Club.



Photo : le comité de pilotage du 14 mars 2024 (DREAL)